



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

PROCEDURE
D'ACQUISITION DES
BIENS SANS MAÎTRES

IMMEUBLE SIS N° 49,
RUE DES SARTS A
ESCAUTPONT

Date de la convocation
Le 14 octobre 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

04 novembre 2023
publiée ou notifiée le

08 novembre 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt et Un octobre à neuf heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL M. Michel RENARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE,

Excusés : M. Jean-Luc FRERE (pouvoir à Mme Monique PASSET), M. Jean-Claude LIETARD (pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), Mme Annie NOTELET (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), M. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ)

Absents : Mme Patricia DURIEUX, M. Benamar TOUATI, Mme Tiffanie SURIA, Mme Aline LANGA.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA et Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

000070

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20231107-70_2023-DE

S²LO

VU la Loi N° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 147 ;

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Loi susvisée attribue la propriété des immeubles vacants aux communes sur leur territoire ;

Elle précise au Conseil Municipal que ces immeubles vacants sont des fonciers bâtis ou non bâtis pour lesquels les propriétaires sont ; soit décédés depuis plus de 30 ans, soit inconnus et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

Les derniers propriétaires connus sont Monsieur RDZAK Vincenty et Madame RDZAK Victoria, respectivement décédés le 05 Février 1959 et 08 Octobre 1982.

Madame le Maire indique à l'Assemblée que, par courrier en date du 4 Juillet 2023, la Direction Générale des Finances Publiques, par l'intermédiaire du Centre des Finances Publiques de Valenciennes, informe la Commune que, conformément à l'article 147 de la Loi N° 2004-809 du 13 Août 2004 précitée, l'immeuble sis 49 Rue des Sarts à Escautpont, cadastrée section AB n°001, semble réunir les conditions d'un « bien sans maître ».

Elle explique au Conseil Municipal que les « biens sans maîtres » appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. En cas de renonciation de celle-ci, l'état en devient le propriétaire de plein droit.

Subséquent, Madame le Maire propose à l'Assemblée de renoncer à exercer ses droits et laisser l'immeuble pour le compte de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN VOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

DECIDE de renoncer à exercer ses droits et laisse l'immeuble pour le compte de l'Etat.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



V. LEGRAND-DELHAYE.

Les secrétaires de séance :

C. ROLY-EL HIBA

N. DELHAYE-REVEL